

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1889.

---

Collation des grades académiques et programme des examens universitaires (1).

---

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DE SMET DE NAEYER.

---

Rédiger comme suit le 3<sup>o</sup> et le 4<sup>o</sup>, et supprimer le 5<sup>o</sup> de l'article 6<sup>r</sup> de l'amendement présenté par M. Cartuyvels à l'article 6 :

- 3<sup>o</sup> Au choix du récipiendaire, deux des branches énumérées ci-dessous :
- A.* Algèbre : Progressions et logarithmes, intérêts composés et annuités;
  - B.* Éléments de trigonométrie rectiligne;
  - C.* Éléments de géométrie solide.

Dans chacune de ces branches, le récipiendaire aura le choix entre trois questions proposées;

4<sup>o</sup> Au choix du récipiendaire, soit une traduction du grec (avec dictionnaire) en français ou en flamand, soit deux des branches énumérées ci-dessous dont au moins une des langues anglaise ou allemande :

- A.* Une traduction de l'allemand en français ou en flamand;
- B.* Une traduction de l'anglais en français ou en flamand;
- C.* L'histoire de Belgique, le récipiendaire ayant le choix entre trois questions proposées;

*D.* La physique, le récipiendaire ayant le choix entre trois questions proposées;

*E.* La chimie, le récipiendaire ayant le choix entre trois questions proposées.

P. DE SMET DE NAEYER.

H. CARTUYVELS.

---

(1) Projet de loi, n° 42 (session de 1886-1887).

Rapport, n° 45 (session de 1887-1888).

Amendements, n°s 6, 7, 8, 10, 11, 15, 18, 19, 20, 21, 23, 33 et 34.

Tableau synoptique du projet de loi présenté par le Gouvernement, du projet de loi présenté par la section centrale et des amendements, n° 32.